

Directeur : Pr Arnaud VERGNE

PRÉSENTATION

Le parcours « Histoire de la pensée juridique moderne » se déroule en deux ans :

- La première année permet à l'étudiant de compléter utilement sa formation juridique, tout en entamant progressivement une spécialisation en histoire du droit et des institutions. Cette première année comprend donc un ensemble de cours classiquement dispensés en master 1 de droit public ou de droit privé, incluant des cours magistraux, des travaux dirigés et un large choix d'options. Elle inclut également des enseignements spécifiques et obligatoires d'histoire du droit et des institutions que l'étudiant devra valider pour être admis l'année suivante.
- La seconde année du parcours « Histoire de la pensée juridique moderne » est commune à l'Université Paris Cité et à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Elle a pour objectifs d'approfondir l'étude des doctrines juridiques des époques moderne et contemporaine, de proposer une approche comparée des systèmes juridiques européens et d'initier les étudiants à la recherche en histoire du droit et des institutions.

OBJECTIFS

En première année, l'étudiant complète sa formation juridique et entame progressivement sa spécialisation en histoire du droit et des institutions. En seconde année, il étudie spécifiquement l'histoire de la pensée juridique et les systèmes juridiques européens, tout en menant un travail personnel le conduisant à élaborer, rédiger et soutenir un mémoire de recherche sur un sujet original.

COMPÉTENCES VISÉES

- Acquisition de connaissances en histoire du droit et des institutions ;
- Capacité d'analyse des fondements historiques et conceptuels du droit contemporain ;
- Maîtrise des outils de recherche et d'informations documentaires ;
- Réalisation de travaux de recherches.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Formation initiale

Les études sont organisées en quatre semestres d'enseignement. En première année des cours magistraux et séances de travaux dirigés sont dispensés. En deuxième année, des enseignements thématiques sont organisés, l'étudiant devant par ailleurs rédiger et soutenir un mémoire de recherche sur un sujet original.

Un stage peut être effectué en première ou seconde année.

Volume horaire : 522h maximum en M1 et 230h maximum (hors mémoire) en M2

Contact : scolarite.master.deg@u-paris.fr

Candidature en M1 : <https://u-paris.fr/mon-master-la-nouvelle-plateforme-nationale-pour-lentree-en-master-1/>

Candidature en M2 : <https://droit.u-paris.fr/candidatures/candidature-en-master/>

SEMESTRE 1	ECTS	COEF.
Matières fondamentales (2 au choix)	14	14
Droit des successions (36h CM et 15h TD)		
Droit des sociétés commerciales (36h CM et 15h TD)		
Droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (36h CM et 15h TD)		
Contentieux administratif (36h CM et 15h TD)		
Matières de spécialisation (2 au choix) non compensables	7	7
Histoire du droit de la famille (36h)		
Histoire du droit des affaires et des relations sociales (36h)		
Fondements historiques de l'intérêt public (36h)		
Histoire de la pensée politique 1 (36h)		
Matières d'ouverture (2 au choix)	7	7
Histoire du droit de la famille (36h)		
Histoire du droit des affaires et des relations sociales (36h)		
Fondements historiques de l'intérêt public (36h)		
Histoire de la pensée politique 1 (36h)		
Histoire des grands systèmes juridiques du monde (36h)		
Droit des successions (36h)		
Régime général de l'obligation (36h)		
Droit des assurances (36h)		
Droit pénal spécial (36h)		
Droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (36h)		
Contentieux administratif (36h)		
Contentieux constitutionnel (36h)		
Droit des sociétés commerciales (36h)		
Entreprises en difficulté (36h)		
Langues - 1 au choix (15h)	2	2
Anglais		
Espagnol		
Allemand		
SEMESTRE 2	ECTS	COEF.
Matières fondamentales (2 au choix)	14	14
Droit des régimes matrimoniaux et du PACS (36h CM et 15h TD)		
Droit des relations collectives du travail (36h CM et 15h TD)		
Droit public des affaires (36h CM et 15h TD)		
Droit des contrats et marchés publics (36h CM et 15h TD)		
Matières de spécialisation non compensables	7	7
Histoire de la justice (36h)	3,5	3,5
Introduction aux cultures de Common Law (36h)	3,5	3,5
Matières d'ouverture 1 (1 au choix)	3,5	3,5
Droit des relations collectives du travail (36h)		
Droit des régimes matrimoniaux et du PACS (36h)		
Droit de la propriété intellectuelle (36h)		

Droit de la sécurité sociale (36h)		
Voies d'exécution (36h)		
Politique économique (36h)		
Droit public des affaires (36h)		
Droit des contrats et marchés publics (36h)		
Droit des politiques de l'Union (36h)		
Histoire politique contemporaine (36h)		
Histoire de la pensée politique 2 (36h)		
Matières d'ouverture 2 (1 au choix)	3,5	3,5
Droit des relations collectives du travail (36h)		
Droit des régimes matrimoniaux et du PACS (36h)		
Droit de la propriété intellectuelle (36h)		
Droit de la sécurité sociale (36h)		
Voies d'exécution (36h)		
Politique économique (36h)		
Droit public des affaires (36h)		
Droit des contrats et marchés publics (36h)		
Droit des politiques de l'Union (36h)		
Histoire politique contemporaine (36h)		
Histoire de la pensée politique 2 (36h)		
Atelier de clinique juridique (26h)		
Engagement étudiant		
Sport		
LV2 (anglais, espagnol ou allemand) (15h)		
Stage : pratique professionnelle		
Langues - 1 au choix (15h)	2	2
Anglais		
Espagnol		
Allemand		
SEMESTRE 3	ECTS	COEF.
4 UE obligatoires	30	30
Fondements historiques de la pensée juridique (époque moderne) - 24h	8	8
Histoire de la doctrine juridique (époque contemporaine) - 24h	8	8
Fondements romains des droits en Europe - 24h	8	8
Méthodologie et sources - 24h	6	6
SEMESTRE 4	ECTS	COEF.
4 UE obligatoires	30	30
Problématiques actuelles d'histoire du droit (24h)	4	4
Histoire des systèmes juridiques européens (*) (36h)	4	4
Histoire de la justice (**) (36h)	4	4
Confronting Legal systems (24h)	4	4
Mémoire de recherche	18	18
1 UE facultative donnant lieu à bonification	/	/
Atelier de clinique juridique (20h)		
Stage (donnant lieu à une validation d'acquis sans note)		

(*) Si l'étudiant.e a déjà suivi le cours d'histoire des systèmes juridiques européens en master 1, il/elle suivra à la place le cours d'histoire de la justice en master 2.

(**) cours de master 1 ouvert uniquement aux étudiant.e.s qui ont déjà suivi l'enseignement d'histoire des systèmes juridiques européens en master 1.

RÈGLEMENT DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES EN MASTER 2
(en partenariat avec l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne)

ÉPREUVES

Au titre du contrôle des connaissances, les candidats doivent subir les épreuves suivantes :

- **UE 1** : examen écrit de trois heures ;
- **UE 2** : examen écrit de trois heures ;
- **UE 3** : épreuve orale ;
- **UE 4** : évaluation par contrôle continu ;
- **UE 5** : enseignements d'ouverture optionnels donnant lieu à bonification ;
- **UE 6** : épreuve orale ;
- **UE 7** : évaluation par contrôle continu ;
- **UE 8** : épreuve orale ;
- **UE 9** : soutenance du mémoire de recherche ;
- **UE 10** : enseignements d'ouverture optionnels donnant lieu à bonification.

UE5 ET UE9 : Les La matières donnant lieu à bonification **sont est** notées sur 20. Ne sont comptabilisés au titre du bonus que les points au-dessus de la moyenne. Les étudiants ayant choisi de suivre un enseignement donnant lieu à bonification peuvent bénéficier d'une majoration maximale de 0,5 point sur la moyenne coefficientée du semestre. Chaque point obtenu au-dessus de 10 représente un bonus de 0,05 point.

SESSIONS

- Pour les épreuves écrites et orales, il n'est organisé qu'une seule session d'examens par an.
- Le candidat qui a été dans l'impossibilité, pour une excuse légitime, de se présenter à l'unique session d'examens, peut bénéficier d'une session de rattrapage. Le caractère légitime de l'excuse est décidé conjointement par les deux directeurs du Master 2. La session de rattrapage est organisée aux jours fixés par l'établissement.

ASSIDUITÉ AUX ENSEIGNEMENTS

L'assiduité aux enseignements est obligatoire.

ADMISSION

Est déclaré admis au Master 2 "Histoire de la pensée juridique moderne", tout candidat ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 sur l'ensemble des deux semestres.

MENTIONS

- **PASSABLE**, quand le candidat a obtenu à l'examen une note moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 12 ;
- **ASSEZ BIEN**, quand il a obtenu à l'examen une note moyenne au moins égale à 12 et inférieure à 14 ;
- **BIEN**, quand il a obtenu à l'examen une note moyenne égale à 14 et inférieure à 16 ;
- **TRÈS BIEN**, quand il a obtenu à l'examen une note moyenne au moins égale à 16.